



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perchloroéthylène

Question écrite n° 129911

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'utilisation du perchloroéthylène, solvant utilisé dans les *pressings* pour le nettoyage à sec de tissus. Le perchloroéthylène est un produit neurotoxique, hautement cancérigène, capable de causer des troubles neurologiques, rénaux et hépatiques et très polluant pour l'environnement, or il est utilisé dans la quasi-totalité des 5 000 *pressings* que compte notre pays. Aux États-unis, par exemple, il est interdit depuis 2006. Des procédés de remplacement existent. Le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC) a classé le perchloroéthylène cancérigène probable chez l'homme et l'Association de défense des victimes d'émanations de perchloroéthylène des *pressings* (ADVEPP) et le Réseau environnement santé (RES) exhortent les autorités sanitaires à prendre des mesures fortes pour interdire l'utilisation de ce produit afin de protéger, en premier lieu, les personnels des pressings et les riverains. Aussi, il souhaite savoir ce que pense le Gouvernement de ce problème soulevé par le perchloroéthylène et quelles sont les mesures qu'il compte mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129911

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2019

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)